

Communiqué de presse

Paris (France) – Le 13 octobre 2020 à 10h00

Placement en liquidation à la suite de l'homologation d'un plan de cession par le Tribunal de Commerce de Paris

Le Groupe Ymagis (FR0011471291, MAGIS, PEA-PME, TECH 40), spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, annonce que le Tribunal de Commerce de Paris a décidé, par jugement du 2 octobre 2020, d'arrêter l'attribution des actifs à la société JMS.

La société Ymagis SA avait été placée en redressement judiciaire le 30 juin 2020, ce qui a conduit les deux administrateurs judiciaires désignés par le Tribunal de Commerce de Paris, Maître Jonathan El Baze et Maître Carole Martinez, à publier dans le journal « Les Échos » en date du 3 juillet 2020 un appel d'offre à présenter un plan de reprise d'Ymagis et de ses filiales également placées en redressement judiciaire.

La date limite de dépôt des offres initialement fixée au 17 juillet 2020 avait été prorogée au 31 juillet.

Le Tribunal de Commerce de Paris a auditionné les candidats à la reprise le 10 septembre 2020.

En date du 2 octobre 2020, le Tribunal a arrêté un plan de cession portant sur les actifs de la société, au bénéfice de la société J.M.S. En conséquence de cette décision, le tribunal a également prononcé la mise en liquidation judiciaire de la société Ymagis SA et a désigné comme liquidateurs la SELARL AXYME en la personne de Maître Jean-Charles Demortier, et la SELAFA MJA en la personne de Maître Valérie Leloup-Thomas.

Le prix de cession s'élève à la somme de 670.000 euros et ne permettra pas un apurement des dettes de la société, de sorte qu'aucun boni de liquidation ne pourra être versé.

Le tribunal n'a pas autorisé le maintien d'activité postérieurement au jugement de liquidation judiciaire.

Pour autant, la société ne prend pas fin. En vertu de l'article 1844-7-7° du code civil (modifié par l'ordonnance n°2014-326 du 12 mars 2014), la société prend fin par l'effet d'un jugement ordonnant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L'intégralité des actifs et titre de participation seront transférés au repreneur de sorte qu'aucun actif ne subsistera dans la société Ymagis.

Un avis Euronext précisant la radiation effective des titres sera publié prochainement.

A PROPOS DU GROUPE YMAGIS

Ymagis est le spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma. Fondé en 2007, le Groupe, dont le siège social est à Malakoff, est aujourd'hui présent dans 26 pays avec 770 collaborateurs et se structure autour de 4 Business Units : CinemaNext pour les activités de services aux exploitants cinématographiques (ventes et installation, solutions logicielles, support technique/NOC et consulting), Eclair pour les activités de services de contenus (post-production, acheminement cinémas, distribution numérique, multilingue et accessibilité, restauration et préservation), Virtual Print Fee (VPF) pour les solutions de financement et « Autres activités »(réalité virtuelle). Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.ymagis.com, www.cinemanext.com ou www.eclair.digital

YMAGIS est coté sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid and Small et CAC All-Tradable.

GROUPE YMAGIS

Jean Mizrahi, Président
Tél. : +33 (0)1 75 44 88 88
investisseurs@ymagis.com